



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

ENQUETE : LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE, LOIN D'ETRE GAGNEE

Les vitrines, enseignes, façades des bâtiments non résidentiels et locaux des entreprises sont-ils éteints la nuit, comme le demande la loi ? C'est ce qu'ont cherché à savoir les associations de la fédération France Nature Environnement ce week-end, en sillonnant de nuit une trentaine de communes de l'hexagone. L'opération #RendezVousLaNuit a permis de relever plus d'un millier d'irrégularités en une nuit... Le constat est sans appel : la réglementation, permettant de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse aux impacts désastreux sur la santé et la biodiversité, n'est toujours pas appliquée.

Plus d'un millier d'irrégularités relevées en une nuit

La pollution lumineuse, à l'origine d'un grand gaspillage énergétique, affecte fortement la biodiversité et notre santé. Pour faire face à ces enjeux, depuis le Grenelle de l'environnement, différents textes encadrent l'utilisation des installations lumineuses¹. Concrètement, entre 1h et 6h du matin, la plupart des installations, qu'il s'agisse de vitrines, enseignes ou autres publicités lumineuses, doivent désormais être éteintes. Une mesure simple et efficace, en théorie, pour lutter contre la pollution lumineuse. Elle sera prochainement complétée par deux nouveaux arrêtés, [actuellement soumis à consultation publique](#).

Seulement voilà : à y regarder de plus près, la réglementation actuelle est déjà loin d'être respectée. C'est ce qu'a permis de confirmer l'opération #RendezVousLaNuit, menée dans la nuit de vendredi à samedi dernier dans le cadre du réseau [Sentinelles de la Nature](#). De la Bourgogne-Franche-Comté à l'Auvergne-Rhône-Alpes en passant par l'Alsace, les associations ont parcouru une trentaine de communes pour relever les installations lumineuses ne respectant pas la réglementation.

Au total, plus d'un millier d'irrégularités ont été relevées : plus de 200 en périphérie de Clermont-Ferrand, plus d'une centaine à Grenoble et Vienne en Isère, 70 environs à Dole dans le Jura et à Aix-les-Bains en Savoie, et une cinquantaine à Bourg-en-Bresse dans l'Ain, à Aubenas en Ardèche et à Aurillac dans le Cantal. Parmi les mauvais élèves, on retrouve dans plusieurs villes les agences immobilières, mais également de grandes enseignes telles que Renault, Citroën, Cuisinella, Leader Price ou encore Etam.

¹ [Arrêté du 25 janvier 2013](#) relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, [circulaire du 5 juin 2013](#) relative à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, [décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012](#) relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ([voir les règles applicables aux publicités et pré-enseignes](#) / [voir les règles applicables aux enseignes](#))



Au tour des acteurs des territoires de (faire) respecter la réglementation

Pourquoi de telles irrégularités ? Méconnaissance de la réglementation, manque de moyens des élus pour la faire respecter, refus des autorités de se saisir de la problématique... Toutes les hypothèses sont permises, avec une seule certitude : à l'heure où est affichée la volonté politique de « reconquérir la biodiversité », ces dispositifs réglementaires existants permettant de la préserver demeurent lettre morte.

Afin de faire connaître largement cette réglementation et les enjeux qui y sont associés, les associations du mouvement vont désormais aller à la rencontre des entreprises en irrégularité ou leur adresser des courriers pour les sensibiliser. Cette grande action citoyenne doit interpeller les acteurs des territoires sur la gravité de la situation. Pour **Michel Dubromel, président de France Nature Environnement**, « *il est grand temps que les entreprises, les élus et les autorités prennent leurs responsabilités pour que cette réglementation soit enfin respectée. C'est une affaire de santé publique, de transition énergétique et de préservation de la biodiversité* ».

L'opération #RendezVousLaNuit, menée dans le cadre du réseau [Sentinelles de la Nature](#), s'est déroulée dans la nuit de vendredi à samedi 27 octobre, entre 1h et 6h du matin. Les associations ont parcouru 33 communes, afin de relever les vitrines, enseignes, publicités, façades et locaux professionnels en irrégularité.

Les villes parcourues :

- En Auvergne-Rhône-Alpes : Bourg-en-Bresse, Viriat, Saint-Genis-Pouilly, Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg (Ain), Aubenas (Ardèche), La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), Grenoble, Isle d'Abeau, Chamrousse, Vienne, Charancieu, Les Abrets, Moirans, Saint Jean de Moirans, Voreppe, Colombe, Apprieu, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, La Côte-Saint-André (Isère), Saint-Etienne (Loire), Aix-les-Bains (Savoie), Aurillac, Ytrac, Giou-de-Mamou (Cantal), Saint-Flour, Saint-Georges (Cantal), Cournon, Aubière, Rochefort (Puy-de-Dôme)
- En Bourgogne-Franche-Comté : Belfort (Belfort), Dole (Jura)
- En Alsace : Strasbourg (Bas-Rhin)

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 71 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook, Twitter (@FNEasso) et LinkedIn.